

**VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS À
CONSACRER À UN AÎNÉ ISOLÉ ?**

**VOUS AIMERIEZ DE TEMPS
EN TEMPS RECEVOIR LA VISITE
D'UN VOISIN BIENVEILLANT ?**

**ALORS, LE PROJET PLACE AUX
LIENS EST FAIT POUR VOUS !**



Place aux liens
Voisins solidaires entre générations

Charte du projet « Place aux liens »¹

1. Description générale du projet

Le projet *Place aux liens* vise à **briser la solitude des aînés** et à **renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers** grâce au **renforcement des liens de solidarité entre voisins** de différentes générations. Le projet *Place aux liens* contribue également au **maintien à domicile** des personnes âgées.

Concrètement, il s'agit de mettre en lien des voisins « bénévoles » avec des voisins aînés souffrant de solitude afin de partager ensemble un moment convivial, de manière plus ou moins régulière et dans un esprit de gratuité. Des petits services ponctuels peuvent également être rendus réciproquement, sans jamais se substituer aux professionnels du domicile.

2. Particularités du projet

L'échange, la relation et la convivialité sont au cœur du projet *Place aux liens*. Le projet a pour ambition de laisser une part d'autonomie importante à chaque duo pour qu'ensemble, les voisins puissent trouver leur équilibre et définir ce qui leur fait plaisir.

Les activités à partager sont multiples :

- Se rencontrer à domicile pour boire un café, bavarder,
- Partager un repas,
- Sortir se promener,
- Partager ensemble un loisir commun, jouer à un jeu de société,
- Se rendre mutuellement des petits services : réceptionner un colis, garder un animal de compagnie, réaliser une course occasionnelle au magasin ou à la pharmacie, échanger des petits conseils en informatique ou jardinage, etc.

D'autre part, il est important de noter que le projet *Place aux liens* s'inscrit dans un environnement déjà actif.

- D'une part, l'équipe porteuse du projet veillera donc à établir des connexions avec les activités collectives déjà existantes en proposant par exemple aux binômes d'y participer.
- D'autre part, l'équipe responsable du projet veillera à aiguiller les demandes d'aide relevant de services professionnels vers les équipes compétentes. **En aucun cas le volontaire ne se substituera aux services professionnels existants** (assistante sociale, aide à domicile, aide-ménagère, etc.).

□ De la sorte, le projet *Place aux liens* vient en complémentarité des actions déjà existantes et renforce les réseaux de soutien aux aînés.

¹ Cette brochure est librement inspirée de projets similaires développés sur d'autres territoires. A savoir le projet « Voisin-Age » développé France par l'association *Les Petits Frères des Pauvres* et le projet *Bras dessus Bras dessous* développé en Belgique par l'association éponyme.

3. Equipe porteuse et partenaires du projet

Le projet *Place aux liens* a démarré en novembre 2020 à l'initiative du GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne Asbl et s'est développé grâce au partenariat avec les communes de Jodoigne et Beauvechain à travers leur plan de cohésion sociale. Ensemble, ces différents acteurs forment **l'équipe porteuse** du projet et garante de son bon fonctionnement. Pour chaque commune, une **personne référente** est identifiée.

- o Coordination générale du projet :
GAL Culturalité Asbl – Hélène Gadisseux – hg@culturalite.be – 0487 90 85 44
- o Pour la commune de Jodoigne
Plan de cohésion sociale – Dominique Evrard- dominique.evrard@jodoigne.be - 0477/63.63.74
- o Pour la commune de Beauvechain
Plan de cohésion sociale – Olivier de Halleux - pcs@beauvechain.be - 010/86.83.24

Pour assurer son bon fonctionnement, le projet veille à établir des liens étroits avec les autres acteurs « aînés » du territoire de l'Est du Brabant wallon. A savoir les services d'aides et soins à domicile, les CPAS, associations aînés, etc. Ces services sont invités à être **partenaires** du projet.

N.B. : Dans un second temps, le projet pourrait s'étendre dans les autres communes de l'Est du Brabant wallon (Hélécine, Incourt, Perwez, Orp Jauche, Ramillies).

4. Modalités « pratiques » : de la demande à la rencontre

Toute personne souhaitant intégrer le projet – voisin comme aîné - est rencontrée au préalable par un membre de l'équipe porteuse du projet. Cet entretien a pour principal objectif d'apprendre à mieux se connaître, de fixer les disponibilités et souhaits de chacun et de préciser –si nécessaire - les objectifs du projet.

Suite à cette rencontre, des duos/trios intergénérationnels sont proposés et mis en contact. Dans la mesure du possible, un membre de l'équipe porteuse du projet assiste à la première rencontre entre voisins.

Une fois ce duo constitué, les voisins bénéficient d'une grande autonomie. L'équipe du projet reste en support et veille au bon fonctionnement général du projet. S'agissant de relations humaines, il est possible que le duo/trio ne « colle » pas. Le cas échéant, les personnes concernées en réfèrent aux responsables du projet qui proposeront un second binôme.

Chaque bénévole s'engage à tenir informée sa personne référente des différentes visites réalisées, selon les modalités définies avec elle.

5. Formation et encadrement du volontaire

- Tout volontaire signe une **convention de volontariat** avec le GAL Culturalité et sa commune.
- Aucune formation préalable n'est obligatoire. Toutefois, des formations thématiques seront proposées occasionnellement aux bénévoles pour ceux qui désirent approfondir /s'équiper davantage. Les sujets abordés peuvent être « améliorer mon écoute active », « comment fixer ses limites » - et sont définis en fonction des besoins relevés par les voisins impliqués.

- Des moments de rencontre sont organisés entre bénévoles afin de faciliter le partage d'expériences, d'évoquer certaines pistes d'amélioration et/ou de développement du projet et d'aborder les problèmes éventuellement rencontrés. La participation à au moins un moment d'échange dans l'année est fortement conseillée.
- Des moments récréatifs collectifs peuvent être proposés, selon les besoins du projet ou à la demande/sur proposition des bénévoles/aînés engagés.
- Chaque voisin investi dans le projet *Place aux liens* – qu'il soit bénévole ou aîné – bénéficie du soutien – si nécessaire – d'un membre de l'équipe porteuse du projet. (cfr contact supra)

6. Les valeurs / principes qui guident le projet

- **Respect.** Toute personne engagée dans le projet *Place aux liens* est respectée et reconnue dans son unicité et sa dignité, quels que soient son origine, son état physique, psychique, social ou ses convictions religieuses.
- **Libre arbitre.** Chaque individu est acteur et libre de ses choix, peu importe son âge. Ainsi, le bénévole veillera particulièrement à ne pas mater/infantiliser l'aîné et à considérer son/sa voisin.e comme une personne adulte à part entière.
- **Réciprocité.** Les rencontres entre voisins sont envisagées sous l'angle de la réciprocité, chacun étant acteur dans la relation. La rencontre est à envisager entre « voisins » et non sous l'angle « bénévole aidant-aîné aidé ». Certes les personnes âgées ont besoin qu'on prenne soin d'elles mais elles peuvent elles aussi prendre soin des autres et rendre des services.
- **Juste distance.** Le bénévole s'engage à respecter l'espace privé de la personne âgée, à ne jamais s'imposer à son domicile, à se comporter en sachant qu'il ne fait pas partie de sa famille, ni de son cercle intime, à garder en toute circonstance la bonne distance vis-à-vis d'elle.
- **Action désintéressée.** Le bénévole ne reçoit aucun défraiement pour son action. Tous les services rendus sont gratuits. Il s'engage à ne faire aucune démarche à caractère commercial auprès des personnes âgées qui lui sont présentées. Le bénévole ne dispose pas de ce qui ne lui appartient pas, sous prétexte que la personne serait âgée ou déficiente.
- **Liberté d'action.** Le projet *Place aux liens* n'engage aucun voisin (bénévole ou aîné) dans la durée. Chacun agit selon ses disponibilités et ses envies. En cas de retrait ou d'indisponibilité, le bénévole ou l'aîné s'engage à en informer son binôme et l'équipe porteuse du projet.
- **Discrétion.** Le bénévole s'engage à garder confidentiel ce qu'il voit ou entend, et à faire preuve de discrétion et de discernement. En cas de difficulté ou en cas d'aggravation de la situation de la personne âgée qu'il visite, le bénévole alerte sa personne référente.

7. Consignes relatives à la situation sanitaire - crise de la covid-19

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, les voisins impliqués dans le projet *Place aux liens* (bénévoles comme aînés) veilleront à un strict respect des consignes sanitaires en vigueur. L'équipe porteuse du projet veillera à informer l'ensemble des voisins de l'évolution de celles-ci.

ATTENTION : ces consignes sont valables pour les rencontres "de visu". Le maintien du lien social durant cette période particulière peut également se faire par téléphone, mails, envoi de cartes postales, etc. Soyons créatifs :-)

Merci pour l'intérêt que vous portez au projet Place aux liens

Partenaires du projet



Fonds européen pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales. Action coordonnée par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne avec le soutien du Brabant wallon et des communes de Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp Jauche, Perwez & Ramillies